

REGLEMENT JEU-CONCOURS * RMC SPORT MAI 2021 *

Accessible sur la page : <https://story.tl/jeu-concours-rmc sport-2021>

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société SFR (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), société anonyme au capital de 3.423.265.598,40 euros, ayant son siège social au 16 rue du Général Alain de BOISSIEU 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 343 059 564 00793, organise du 26 Avril 2021 au 30 Mai 2021 inclus, 1 jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat sur le compte RMC SPORT, accessible à l'adresse <https://story.tl/jeu-concours-rmc sport-2021>, ci-après dénommé « le Jeu-Concours ».

Les modalités de participation au Jeu-Concours et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu-Concours se déroule du 26 Avril 2021 à 9h au 30 Mai 2021 à 23h59. Le jeu-concours sera divisé en 4 Défis indépendants qui se succéderont selon les dates suivantes :

- Défi n°1 : du 26 Avril 2021 à 9h au 3 Mai 2021 23h59
- Défi n°2 : du 4 Mai 2021 9h au 13 Mai 2021 23h59
- Défi n°3 : du 14 Mai 2021 9h au 23 Mai 2021 23h59
- Défi n°4 : du 24 Mai 2021 9h au 30 Mai 2021 23h59

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le Jeu-Concours est réservé exclusivement aux clients RMC Sport (via abonnement 100% Digital, SFR, RED, ou autres opérateurs).

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (ci-après dénommé le Participant) à l'exclusion des membres du personnel de la société SPORTSCOTV et des partenaires et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement, dans son intégralité, de la législation en vigueur sur le territoire français (notamment, les lois relatives à l'Informatique, aux Libertés, au respect des bonnes mœurs, à la propriété littéraire et artistique).

La participation au Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du Jeu-Concours du 26 Avril 2021 au 30 Mai 2021 inclus . Le Jeu-Concours est accessible sur le compte RMC Sport, accessible à l'adresse <https://story.tl/jeu-concours-rmc sport-2021>.

Pour participer au Jeu-Concours, le Participant doit se rendre sur le compte RMC Sport, accessible à l'adresse <https://story.tl/jeu-concours-rmc sport-2021> puis :

- Cliquer sur l'url de redirection vers la plateforme de Jeu-Concours
- Participer au défi en cours
- Répondre aux questions du chatbot et accepter le règlement du Jeu-Concours

Dès lors qu'il a accepté le règlement du Jeu-Concours après le Défi et qu'il a rentré son adresse email de contact, le Participant est automatiquement inscrit au tirage au sort du Défi en cours.

Le nombre de participations par joueur n'est pas limité.

Les 4 Défis du Jeu-Concours sont indépendants les uns des autres. Le Participant peut jouer à tous les Défis s'il le souhaite ou uniquement un Défi. En revanche, si le joueur n'a pas participé à un Défi, il ne participera pas au tirage au sort de ce Défi.

L'inscription au tirage au sort est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas s'y inscrire à l'aide de plusieurs comptes Facebook, plusieurs pseudonymes, pour le compte d'autres Participants ou sous une ou plusieurs fausse(s) identité(s).

Toute inscription au tirage au sort non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur abonnement RMC Sport, leur identité,

leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant. SFR se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de chaque Participant.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATIONS DES GAGNANTS ET DOTATIONS

Le Jeu-Concours sera divisé en 4 Défis indépendants qui se succéderont selon les dates suivantes :

- Défi n°1 : du 26 Avril 2021 à 9h au 3 Mai 2021 23h59
- Défi n°2 : du 4 Mai 2021 9h au 13 Mai 2021 23h59
- Défi n°3 : du 14 Mai 2021 9h au 23 Mai 2021 23h59
- Défi n°4 : du 24 Mai 2021 9h au 30 Mai 2021 23h59

Une liste de lots est attribuée pour chaque Défi. Il y aura 4 tirages au sort indépendants après chaque Défi pour désigner les Gagnants.

Défi n°1 :

Les lots du Défi seront attribués aux Gagnants de l'opération, désignés par tirage au sort électronique, effectué le 4 Mai 2021 dans les locaux de RMC Sport, 16 Rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, parmi l'ensemble des Participants inscrits au tirage au sort.

Les lots à gagner du 26 Avril 2021 à 9h au 3 Mai 2021 23h59 sont :

- 1 lot de 1 S20 FE 5G Navy d'une valeur commerciale unitaire de 759€ TTC
- 1 lot de 1 Crystal UHD Smart TV 65" d'une valeur commerciale unitaire de 849€ TTC
- 1 lot de 1 Tab S7 Wifi d'une valeur commerciale unitaire de 719€ TTC
- 1 lot de 1 buds Pro d'une valeur commerciale unitaire de 229€ TTC
- 1 lot de 1 Barre de son S-Series HW S60A d'une valeur commerciale unitaire de 399€ TTC
- 1 lot de 1 Galaxy Watch Active 2 40mm 4G d'une valeur commerciale unitaire de 319€ TTC
- 1 lot de 1 Galaxy Watch 3 41mm 4G d'une valeur commerciale unitaire de 419€ TTC

Défi n°2:

Les lots du Défi seront attribués aux gagnants de l'opération, désignés par tirage au sort électronique, effectué le 14 Mai 2021 dans les locaux de RMC Sport, 16 Rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, parmi l'ensemble des Participants inscrits au tirage au sort.

Les lots à gagner du 4 Mai 2021 à 9h au 13 Mai 2021 23h59 sont :

- 1 lot de 1 S21 5G Grey d'une valeur commerciale unitaire de 859€ TTC
- 1 lot de 1 Crystal UHD Smart TV 75" d'une valeur commerciale unitaire de 1199€ TTC
- 1 lot de 1 Barre de son S-Series HW S60A d'une valeur commerciale unitaire de 399€ TTC
- 1 lot de 1 Buds Pro d'une valeur commerciale unitaire de 229€ TTC

Défi n°3:

Les lots du Défi seront attribués aux gagnants de l'opération, désignés par tirage au sort électronique, effectué le 24 Mai 2021 dans les locaux de RMC Sport, 16 Rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, parmi l'ensemble des Participants inscrits au tirage au sort.

Les lots à gagner du 14 Mai 2021 à 9h au 23 Mai 2021 23h59 sont :

- 1 lot de 1 S20 FE 5G Navy d'une valeur commerciale unitaire 759€ TTC
- 1 lot de 1 S21 5G Grey d'une valeur commerciale unitaire 859€ TTC
- 1 lot de 1 S21 Ultra 5G Black d'une valeur commerciale unitaire 1259€ TTC
- 2 lots de 1 Galaxy Buds Live d'une valeur commerciale unitaire 149€ TTC
- 2 lots de 1 Galaxy Buds Pro d'une valeur commerciale unitaire 229€ TTC
- 1 lot de 1 Barre de son S-Series HW Q60T d'une valeur commerciale unitaire 499€ TTC

Défi n°4:

Les lots du Défi seront attribués aux gagnants de l'opération, désignés par tirage au sort électronique, effectué le 31 Mai 2021 dans les locaux de RMC Sport, 16 Rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, parmi l'ensemble des Participants inscrits au tirage au sort.

Les lots à gagner du 24 Mai 2021 à 9h au 30 Mai 2021 23h59 sont :

- 1 lot de 1 Galaxy Z Flip 5G d'une valeur commerciale unitaire 1359€ TTC
- 1 lot de 1 Galaxy Z Fold 5G 2020€ TTC

- 1 lot de 1 NEO QLED 65" 3999€ TTC

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer une ou plusieurs des dotations annoncées par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

Les Gagnants du Jeu-Concours autorisent toute vérification concernant leur identité ou leur abonnement RMC Sport. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent Règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Afin de pallier l'éventualité d'une non-éligibilité ou d'une absence de réponse de la part du Gagnant dans les 7 jours ouvrés, 22 suppléants seront également désignés lors des différents tirages au sort pour se substituer en cas de défection d'un Gagnant.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES LOTS

Les Gagnants seront avertis par email, sur l'adresse email qu'ils auront communiqué lors de leur inscription, via une adresse email RMC SPORT rmcspordigital@gmail.com dans un délai de 15 jours maximum à compter de la clôture de chaque Défi. Ils disposeront de 7 jours ouvrés pour fournir leur adresse postale et leur justificatif d'abonnement RMC Sport par email. L'absence de réponse dans les 7 jours ouvrés après mention du Gagnant vaudra abandon du lot par le gagnant. Dans ce cas, le lot est attribué au gagnant « suppléant » suivant.

Après réception des coordonnées des gagnants, SFR leur fournira des indications supplémentaires concernant la procédure à suivre afin d'obtenir leur lot.

Les lots seront envoyés par voie postale via Chronopost, sous 1 mois à compter de la clôture du Jeu-Concours. Par souci de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu-Concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacteraient le bon déroulement du Jeu-Concours ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

ARTICLE 8 – PUBLICITE

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu-Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu-Concours ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu-Concours .

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées à cette fin, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

SFR
Jeu-Concours « RMC Sport Mai 2021 »
16, rue Alain de Boissieu
75015 PARIS

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée qu'en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc

être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu-Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu-Concours . Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable si un ou plusieurs Participants ne pouvaient se connecter au site web du Jeu-Concours ou jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu-Concours seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement, entraîneront la nullité de la participation et le Participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu-Concours .

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu-Concours proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu-Concours « RMC Sport Mai 2021 » implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant la désignation du gagnant.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu-Concours sur la page d'accueil et via le chatbot. Ce Règlement complet est déposé auprès de SCP Guerin et Bourgeac, Huissiers de Justice, 130 rue de Courcelles 75017 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT

Aucune connexion internet, pour la participation au présent Jeu-Concours , se faisant sur une base gratuite ou forfaitaire telle que proposée par les fournisseurs de frais d'accès à internet (abonnement illimité, utilisateur de câble, ADSL, etc...) ne fera l'objet d'un remboursement faute d'entraîner pour le Participant des frais supplémentaires.

Les frais de connexion internet engagés pour la participation au Jeu-Concours , faisant l'objet d'une facturation par le fournisseur d'accès à internet sur une base payante et au prorata de la durée de communication, pourront faire l'objet d'une demande de remboursement. Ce remboursement se fera dans la limite de 2 (deux) minutes de connexion et sur la base du coût de communication locale au tarif d'Orange en vigueur au jour de la demande. Pour obtenir le remboursement des frais de connexion, le Participant devra impérativement joindre à sa demande et dès sa disponibilité :

- son nom, prénom et adresse postale et électronique de façon lisible,
- la photocopie de sa pièce d'identité,
- la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Un seul remboursement par foyer est autorisé (nom et adresse identique).

Les frais de timbre de la demande de Règlement et/ou de la demande de remboursement de la connexion internet pourront être remboursés selon le tarif postal lent applicable au jour de la demande. Un seul remboursement par foyer est autorisé (nom et adresse identique) à :

SFR
Jeu-Concours « RMC Sport Mai 2021 »
16, rue Alain de Boissieu
75015 PARIS

ARTICLE 13 – VIE PRIVÉE

La fourniture d'informations nominatives concernant le Participant est nécessaire à la bonne exécution du présent Jeu-Concours . Ces informations nominatives sont destinées à la Société organisatrice représentée par son Directeur Général aux fins d'organisation du Jeu-Concours et de communication commerciale. Elles pourront également être communiquées à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice aux mêmes fins. Elles sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert vers un Etat tiers à l'Union européenne. Au cas où cet Etat n'aurait pas fait l'objet d'une décision d'adéquation rendue par la Commission de l'Union européenne, ce transfert sera basé sur des clauses contractuelles types disponibles sur demande auprès du Délégué à la protection des données de la Société organisatrice. Elles sont conservées pour une durée maximale de trois ans à compter de la collecte par la Société organisatrice ou du dernier contact émanant du Participant.

La Société recueillera, préalablement à toute prospection commerciale sur l'adresse e-mail du Participant et/ou toute transmission de cette adresse e-mail à des partenaires commerciaux, l'accord préalable de celui-ci pour recevoir cette prospection et/ou pour cette transmission.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement des données personnelles le concernant, ainsi que du droit d'obtenir la limitation du traitement et de retirer son consentement en s'adressant par courrier (avec copie d'une pièce d'identité) à :

SFR
Jeu-Concours « RMC Sport Mai 2021 »
Service client SFR – Données personnelles
TSA 1010169947
Lyon CEDEX 20

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Le Jeu-Concours, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.